

LE VINGT NEUF AVRIL DEUX MILLE QUINZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT TROIS AVRIL DEUX MILLE QUINZE.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. – M. PETIT E. - Mme OMS ML. – M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. – Mme MAUREL P. - M. PAINTRAND J-F. - M. MARTIN-LAVAL B. - CLAMOUSE A. - Mme LOPEZ M-F. – Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. – Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. - M. NENCIONI S. - Mme AURIAC A. - M. CARABASSE P. – Mme FABRY V.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. SCIALOM procuration à M. MARTIN-LAVAL. – Mme FAVRE-MERCURET procuration à M. MERLIN. – M. ATLAN procuration à Mme FABRY. – M. DE BOISGELIN procuration à Mme GUIRAUD

ABSENTS : M. DELON – Mme ESCRIG – Mme SALOMON - M. VERNAY

Madame A. VESSIOT a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : SUBVENTION AU SJV BASKET ASSOCIATION POUR L'ORGANISATION DU TOURNOI ALAIN GILLES 2015

Vu la loi du 12 avril 2000 ;

Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales sur la liberté d'attribution des subventions des collectivités aux associations ;

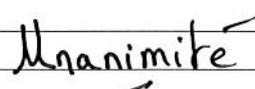
Madame le Maire met en avant le fait que le Saint Jean de Védas basket association fait partie des acteurs engagés dans la politique de développement de l'activité physique et de promotion de la santé.

Le club organise les 6 et 7 juin prochain un tournoi ouvert aux jeunes et aux seniors des différents clubs de basket ball de la région Languedoc Roussillon.

Le tournoi s'appelle Alain Gilles et marquera les vingt ans de la création de l'association sur le territoire communal.

Madame le Maire propose de soutenir le club dans cette démarche. Elle suggère d'allouer une subvention de projet d'un montant de 500,00 € à l'association pour l'achat de récompenses. Les crédits seront inscrits au chapitre 65. Ils seront versés en une seule fois sur l'année 2015.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	<i>Unanimité</i>   
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de projet de 500,00 € au SJV Basket association
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder aux versements de la subvention dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 65 de l'exercice en cours.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas,
Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole



Original